



**MAIRIE DE SERS**  
Tél : 05.45.24.91.10  
Fax : 05.45.24.03.32  
[mairie.sers16@wanadoo.fr](mailto:mairie.sers16@wanadoo.fr)

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 novembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 22 novembre, le Conseil Municipal de cette commune dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Roland VEAUX, Maire.

**Date de la convocation** : 14 novembre 2022

**Présents** : Mmes DUTEIL – VIGNAUD – FANUCCI – VAUZELLE - MM VEAUX – MAHERAULT – MICHEL – RABAUD – TESTEMALE – DOBY – MAGNON – ANDRIEUX.

**Absent excusé** : Loïc LAFON

**Pouvoir** de Elodie DULAC à Lionel MAHERAULT

**Secrétaire de séance** : Jean Charles DOBY

**ORDRE DU JOUR :**

**1 – INDEMNITE**

Monsieur le Maire propose que les agents non titulaires perçoivent une indemnité IFSE (indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise).

Il propose un montant tenant compte du temps hebdomadaire et de la date d'entrée.

- |                  |       |
|------------------|-------|
| - M. MAUBRUN B   | 590 € |
| - Mme APPERE     | 80 €  |
| - Mme ALBRESPY F | 100 € |

Accord unanime du Conseil Municipal.

## **2 – CHEMIN DE RANDONNEE AU FONCHAIN**

Le chemin de randonnée classé au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée), chemin rural CR 19 nécessite une régularisation juridique de la nouvelle emprise.

Les documents cadastraux ont été effectués. Il convient désormais de rédiger l'acte.

Il n'y a pas lieu d'effectuer une enquête publique selon l'ordonnance n° 2015-1341 du 23 octobre 2015.

Monsieur le Maire propose que M. Jean Claude BOURON effectue la rédaction de l'acte. Les émoluments seront pris en charge par la commune.

## **3 – ECHANGE DE TERRAIN – VENTE DE TERRAIN**

### **VENTE DE TERRAIN**

Monsieur le Maire rappelle :

La cession pour 1000 € d'une partie de la voirie communale à ROCHE à Madame BESSON Jacqueline.

Mme BESSON fera procéder aux démarches de division et de bornage à ses frais.

Une enquête publique aura lieu du 10 au 25 janvier 2023.

Tous les frais annexes (publicité, acte notarié ....) sont à la charge de l'acquéreur.

Accord unanime du Conseil Municipal.

### **ECHANGE DE CHEMIN à JEAN DE SERS**

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient désormais de procéder à une enquête publique.

Celle-ci aura lieu de 10 au 25 janvier 2023.

Elle sera confiée au Commissaire Enquêteur Monsieur Jean Marie DROUAUD.

Cet échange concerne un déplacement du chemin rural, un échange de parcelles et la cession d'une parcelle appartenant à M. et Mme CHRISTODOULOU, au profit de la commune.

Accord unanime du Conseil Municipal.

#### **4 – PLAINE DE JEUX**

M. DOBY présente le compte rendu de la Commission d'Appel d'Offres.

Les entreprises retenues sont :

- Société COLAS (terrassement, espaces verts)
- Société HUSSON (équipements)

#### **5 – QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire propose que M. MAUBRUN Benjamin bénéficie d'un contrat à durée indéterminée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Accord unanime du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.